



## 2 affaires : 1 pénal + 1 divorce

Par **eleiran**, le **14/10/2014** à **08:44**

bonjour je suis perdue dans les démarches :

le 30/08 dernier j'ai été agressée par arme blanche (couteau à pain dans le plexus) par mon mari.

Actuellement, celui ci est en service psy au chr.

De mon côté, je suis avec mes enfants (11 et 13 ans) hébergée chez des amis vu que je n'ai plus de domicile car sous scellés.

l'historique fait que j'ai voulu divorcer. Il était ok pour dans 3 ans le temps d'intégrer la nouvelle car dépressif. En 2009 celui ci avait agressé une femme dans son entreprise, et en faisant autant depuis sur moi.

J'ai en aout 2013 trouvait un nouveau compagnon, et j'ai pris la force de tenir bon malgré les maux (psy quotidien).

la procédure pénale s'effectue actuellement dans le temps. Dois je faire le divorce en parallèle ?

celui ci veut voir les enfants : mais eux refusent

qui peut les protéger et respecter leur parole ?

les grands parents paternels n'arrêtent pas de les harceler à la sortie d'école voulant les voir en tête à tête, car pour moi, je ne fais plus parti de la famille vu que pour eux c'est moins le vilain petit canard car j'ai voulu fuir ce chaos pour "vivre sans peur".

idem qui peut les protéger de ceux-ci ?

cdt

Par **maryane33**, le **15/10/2014** à **15:06**

bonjour,

je pense que vous devriez saisir le juge des affaires familiales pour la protection des enfants  
bon courage

cdt